

Règlement intérieur et Informations pratiques 2024

1. Séjours :

Le Village Club Thalassa de Mèze propose 3 formules de séjours : Locations de gîtes et appartements simples, séjours en demi-pension et pension complète.

Pour les formules en location, les draps uniquement sont fournis. Possibilité de louer des kits serviettes sur place. Les produits ménagers ne sont pas fournis.

Pour les séjours en demi-pension ou pension complète, le linge de lit et le linge de toilette sont fournis. Cette formule est possible uniquement de mi-avril à mi-octobre.

Les draps / serviettes de toilettes sont changés gratuitement UNIQUEMENT pour des séjours supérieurs à 8 jours (7 nuits), sur simple demande à la réception.

Une durée minimum de 2 nuits est requise (hors été). Uniquement pour les groupes de plus de 20 personnes et sur demande selon la disponibilité, un séjour d'une seule nuit pourrait avoir lieu avec un supplément facturé par logement.

Les séjours en juillet et août se font uniquement par semaine en samedi / samedi. Le village vacances est ouvert de Février à Novembre.

Les enfants de moins de trois 3 ans (à la date du début du séjour) sont accueillis gratuitement et ne peuvent bénéficier d'aucune prestation (repas, de halte-garderie, ni d'équipements spécifiques mis à disposition dans les établissements (matériel, jouets, poussette, biberons, mixeurs...). Un lit bébé, une baignoire et une chaise haute uniquement au restaurant vous seront prêtés sur demande et selon disponibilité.

2. Formule de Séjour / Check-in/out :

Quelle que soit la formule choisie, les séjours commencent à partir de 16h et se terminent avant 10 h le jour du départ. Aucun logement ne sera donné avant 16h.

Un tarif forfaitaire peut-être proposé dans le cas d'un départ tardif si le logement est disponible.

La demi-pension commence par le dîner du Jour 1 et se termine par le petit-déjeuner du dernier jour. La pension complète commence par le dîner du Jour 1 et se termine par le déjeuner (ou un picnic froid à emporter) du dernier jour.

Possibilité de commander, au plus tard la veille pour le lendemain, des pique-niques à emporter à la place des déjeuners.

Dans le cas d'un séjour en demi-pension ou pension complète, les repas non consommés, sont perdus. Ils ne sont pas substituables à une tierce personne, ni sujet à aucun remboursement.

3. Entretien des Logements :

Le ménage des logements reste à la charge des vacanciers pendant la durée du séjour. Les produits ménagers ne sont pas fournis. Un forfait ménage de fin de séjour au départ vous est proposé sur place pour les locations.

4. Animaux Familiers :

Vos animaux « bien élevés et sociables » sont acceptés **avec un supplément** (uniquement en gîte et pas en chambre hôtel). Ils doivent être signalés au moment de la réservation. Ils ne doivent en aucun cas être sources de nuisance et doivent être tenus en laisse. Ils ne doivent pas faire leurs besoins dans le parc sur le site du Village Club Thalassa, si par accident cela était le cas, les propriétaires doivent impérativement ramasser leurs déjections. L'accès au restaurant leur est dans tous les cas, interdit. Interdiction de les faire monter sur les lits et canapés. Pendant le séjour, les propriétaires restent responsables des dégâts et dégradations occasionnés par leurs animaux. En cas de difficulté engendrée par la présence d'un animal ou en cas de comportement dangereux, la direction se réserve le droit de *demande* au propriétaire la mise en centre S.P.A. Le refus de la part du propriétaire entraînera son exclusion de l'établissement et son départ sera considéré comme une annulation pendant le séjour conformément aux termes des présentes conditions générales. Les chiens de catégorie 1 sont interdits. **Les animaux sont interdits en haute et très haute saison (juillet et août).**

2. Réservation :

Elle peut être faite via notre site web, via le site Cap France, par courrier, par téléphone ou e-mail, mais elle ne deviendra effective qu'après la réception d'un acompte de minimum **30%**.

Dès réception, nous vous ferons parvenir votre réservation qui récapitulera les dates, durée, nombre de participants, prix et conditions de séjour. Pour des raisons de sécurité et d'assurances, le nombre de participants ne pourra en aucun cas excéder le nombre de places du logement attribué.

Le solde doit nous parvenir impérativement au plus tard 30 jours avant la date d'arrivée.

Pour des réservations de dernière minute (moins de 30 jours avant l'arrivée), le solde est demandé au moment de la réservation.

3. Inscription :

Les frais d'inscription et de dossier s'élèvent à 30 € pour un séjour d'une semaine ou plus pour les individuels. Pour les réservations groupes, les frais s'élèvent à 50 € pour le groupe sans conditions de durée du séjour.

4. Tarifs :

Ils comprennent exclusivement les prestations indiquées. Les prestations supplémentaires découlant d'une prolongation du séjour, même involontaire, sont à la charge du client. Les prolongations de séjour sont facturées prorata temporis sur la base du tarif applicable.

8. Offres promotionnelles :

Les réductions de prix ou opérations promotionnelles ne sont pas cumulables entre elles, sauf si le cumul est expressément mentionné. Le Village Club Thalassa se réserve la possibilité de supprimer tout ou partie des offres de réduction promotionnelles dans ses brochures et/ou sur le site internet. Une remise exceptionnelle appliquée sur un séjour n'est pas reconductible sur le prochain séjour.

9. Erreur matérielle manifeste :

Le Village Club Thalassa se réserve également la possibilité de rectifier le prix forfaitaire du séjour indiqué au Client lors de sa réservation en cas d'erreur matérielle manifeste de celui-ci résultant notamment d'un dysfonctionnement anormal de son système informatique qui ne lui est pas imputable.

10. Séjours VACAF - Chèques Vacances :

Bénéficiant de l'agrément du Ministère du Tourisme, le Village Club Thalassa accepte les séjours avec l'aide de la CAF. L'aide sera demandée directement par le Village vacances uniquement après avoir reçu un premier acompte de 30% par le vacancier. Une demande écrite avec toutes les informations nécessaires au montage du dossier, doit nous parvenir par mail avant d'effectuer un devis. Toutes les prestations du Village Club Thalassa peuvent être réglées au moyen de chèques vacances.

L'envoi des chèques vacances ANCV doit obligatoirement être réalisé par courrier recommandé avec accusé de réception dégageant toute responsabilité en cas d'annulation de réservation en cas d'envoi de chèques ANCV par courrier normal.

Possibilité de régler par e-chèques vacances (dématérialisée).

11. Taxe de Séjour :

Une taxe de séjour Obligatoire fixée à 1.15 €/jour/pers à partir de 18 ans (tarif 2024) est perçue toute l'année au profit de Thau aggro.

12. Etat des lieux et Caution :

Une caution de 200 € par CB, espèces ou chèque, par appartement/logement en location est demandée à l'arrivée pour toute durée de séjour. Elle sera restituée le jour du départ sous réserve que les lieux soient laissés propres, sans détérioration, et que le matériel mis à disposition soit resté en bon état. Un état des lieux sera effectué au départ. En cas de départ nocturne ou précipité sans état des lieux, la caution sera conservée et détruite suite à la vérification du logement par nos équipes sous réserve de retenues éventuelles pour nettoyage ou réparation.

13. Propreté, vols et dégradations :

Au jour du départ, chaque chambre/ logement doit être rendu en bon état de propreté. Si la chambre n'était pas rendue dans un état décent de propreté ou que des objets ou des meubles ont disparu ou ont été détériorés, le village se réserve le droit de facturer au Client une somme forfaitaire, déduite du dépôt de garantie.

Le client est tenu responsable de tout objet perdu, cassé ou détérioré et des dommages qui pourraient être causés par lui dans les chambres ou logements, et sur les installations et aménagements du village. Des frais seront facturés dans le cas de perte ou casse des clés ou badges magnétiques.

14. Bijoux et objets de valeurs personnels :

Le village décline toute responsabilité en cas de vol de bijoux, d'espèces et d'objets de valeur (ex : chéquiers, cartes bleues, ordinateurs, tablettes, smartphones, papiers d'identité, produits de luxe...) appartenant au client. Tout renvoi par le village au client d'effets ou de valeurs oubliés par ce dernier à l'issue du séjour, ne sera réalisé qu'après réception d'une demande du client auprès de l'établissement et d'une étiquette d'envoi pré payée. Les frais de renvoi d'effets ou de valeurs sont à la charge du client.

15. Animation :

L'animation familiale (adultes, ados, et enfants) est proposée pendant les vacances scolaires d'été. Pour les autres périodes, se renseigner.

Les services « Clubs » pour les enfants sont accessibles aux enfants à partir de 3 ans révolus et jusqu'à 17 ans inclus.

L'accueil dans le « Mini-Club » est réservé aux enfants âgés de 3 ans à 11 ans inclus.

L'accueil dans le « Club Ados » est réservé aux enfants âgés de 12 ans à 17 ans inclus.

Le programme d'animation est annoncé chaque semaine et peut être modifié à la dernière minute. Un minimum de participants pourra être demandé pour l'exécution de certaines activités. Certaines animations sont payantes et ouvertes aussi aux clients externes au Village Club Thalassa (comme certaines activités sportives ou les repas et soirées musicaux).

16. Bar :

Notre bar est ouvert de mi-juin à mi-septembre.

Les consommations au bar doivent être réglés directement au bar au moment de la consommation. Le bar est aussi ouvert à la clientèle extérieure au Village Club Thalassa.

Chaque individu est responsable de sa consommation d'alcool.

17. VIVRE ENSEMBLE

- Règlement intérieur

En cas de non-respect du règlement intérieur et/ou en cas d'attitude perturbatrice d'un client lors du séjour, contraire au calme et à la sérénité du lieu du séjour, le Village club Thalassa se réserve le droit de facturer au client des frais de remise en état de la chambre ou du logement, et le cas échéant mettre fin au séjour par anticipation, sans remboursement et/ou dédommagement de quelque nature que ce soit.

- Piscines

L'accès des mineurs de moins de 16 ans à la piscine ne peut se faire qu'avec l'accompagnement des parents/ représentants légaux ou tout autre adulte habilité par ces derniers et sous leur surveillance et responsabilité. Notre piscine est non surveillée. Pour des raisons d'hygiène, seul le port du maillot et les shorts de bain sont autorisés. Pas de bermuda ou tout autre type d'habillement n'est autorisé. Le sein nu est interdit.

- Véhicule des Clients

Le Village met à la disposition de leurs clients des emplacements de parking non surveillés. Les clients doivent respecter les emplacements de stationnement et les règles de circulation mentionnées sur les lieux du séjour. Le Village Club Thalassa ne peut, en aucun cas, être considéré comme dépositaires des véhicules de leurs clients. Il est interdit de laver sa voiture sur notre parking. Un lavage automatique se trouve à quelques mètres du Village Club Thalassa.

- Fumeurs

Pour des raisons de sécurité et de confort, fumer dans les chambres ainsi que dans les espaces communs des établissements est strictement interdit. Cela s'applique également aux cigarettes électroniques.

- Repas et Consommations personnelles

Le village ne peut pas garantir aux clients que les aliments ou les plats proposés lors de repas respectent les spécificités ou régimes alimentaires spécifiques des clients (à l'exception des régimes sans sel et sur demande), ainsi que les particularismes d'ordre religieux ou spirituel des clients.

Consommer au bar ou au restaurant du « Village Club Thalassa » des boissons achetées à l'extérieur de l'établissement est interdit. Il est aussi interdit de sortir de la nourriture du restaurant pour être consommé dans les logements. Une tenue correcte est exigée au restaurant et dans les espaces communs (hall d'accueil, réception).

Nous vous remercions de participer au tri des déchets dans les logements et sur le village vacances et de participer afin d'éviter le gaspillage de nourriture, de l'eau et des énergies.

Des poubelles de tri sont à votre disposition dans le parc.

- Grillades

Pour des raisons de sécurité les grillades et barbecues sont interdits sur les terrasses et dans le parc.

18. Photographies et vidéos représentant les Clients :

- Usage à des fins d'animations au sein du Village

Dans le cadre de son séjour, tout client majeur ou mineur est susceptible d'être photographié ou filmé à des fins d'animation réalisée au sein du Village. Tout client refusant d'être photographié ou filmé dans ces conditions pendant son séjour devra en faire part aux Village Club Thalassa préalablement et par écrit. En l'absence de refus préalable, chaque client renonce à faire toute réclamation ou action judiciaire relative à cette utilisation ludique.

- Usage à des fins commerciales et promotionnelles

Dans le cadre de son séjour, chaque client est susceptible d'être photographié et/ou filmé, ainsi que ses enfants mineurs. Sous réserve d'avoir recueilli l'autorisation expresse et préalable de chaque client concerné, le village pourra diffuser ces photographies et/ou films, après leur départ du Village, à des fins commerciales et promotionnelles sur ses supports commerciaux (tels que ses brochures et son site Internet).

19. Services Wifi et ressources informatiques :

Les clients du Village Club Thalassa ont accès gratuitement au WIFI du village dans le hall de l'accueil.

Le client s'engage à ce que les ressources informatiques mises à sa disposition ne soient en aucune manière utilisées à des fins de reproduction, de représentation, de mise à disposition ou de communication au public d'œuvres ou d'objets protégés par un droit d'auteur ou par un droit voisin, tels que des textes, images, photographies, œuvres musicales, œuvres audiovisuelles, logiciels et jeux vidéo, sans l'autorisation des titulaires des droits prévus aux livres Ier et II du code de la propriété intellectuelle lorsque cette autorisation est requise. Si le client ne se conforme pas aux obligations précitées, il risquerait de se voir reprocher un délit de contrefaçon (article L.335-3 du code de la propriété intellectuelle), sanctionné par une amende de 300.000 euros et de trois ans d'emprisonnement. Le client est par ailleurs tenu de se conformer à la politique de sécurité du fournisseur d'accès internet y compris aux règles d'utilisation des moyens de sécurisation mis en œuvre dans le but de prévenir l'utilisation illicite des ressources informatiques et de s'abstenir de tout acte portant atteinte à l'efficacité de ces moyens. En tout état de cause, la responsabilité du Village Club Thalassa ne saurait être engagée par les clients en cas de dysfonctionnements des services Wifi gratuits au sein des espaces du Village Club Thalassa ou des logements des clients.

20. Réclamation et litiges :

Les équipes du Village Club Thalassa présentes sur site sont à la disposition des clients au cours de leur séjour pour répondre à leurs doléances, résoudre les éventuels dysfonctionnements constatés et leur permettre de profiter pleinement de leur séjour. Il convient donc de prendre en premier lieu contact avec l'équipe de l'accueil/réception pour toute demande. Aucun litige ou doléance ne sera pris en compte si le problème n'avait pas été signalé sur place pendant le séjour.